

Souscripteur

Vous êtes déjà associé(e) ? NON OUI Précisez votre code associé :

Propriétaire Nu-propriétaire Indivision

M. Mme Société

Nom (ou Raison sociale)

Prénom

Nom de naissance

Date / Lieu de naissance / -

Département / Pays de naissance /

Nationalité

Représentant (personne morale)

Forme juridique (personne morale)

N° SIRET (personne morale)

Adresse N°

Code Postal / Ville /

Adresse fiscale N°

(si différente de l'adresse postale)

Code Postal / Ville /

Pays

Téléphone +

Email

Situation familiale

Célibataire Divorcé(e) Marié(e) Veuf(ve) Pacsé(e)

Communauté universelle Communauté réduite aux acquêts

Séparation de biens Participation aux acquêts

Souscripteur

Capacité juridique

- Majeur(e) Autre :
- Majeur(e) sous protection légale

Situation professionnelle

Quelle est votre profession ?

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Agriculteur | <input type="checkbox"/> Commerçant | <input type="checkbox"/> Fonctionnaire |
| <input type="checkbox"/> Cadre | <input type="checkbox"/> Employé | <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise |
| <input type="checkbox"/> Profession libérale | <input type="checkbox"/> Sans profession | <input type="checkbox"/> Retraité |

Dans quel secteur d'activité ?

Résidence fiscale

- France et DOM Autre :

Régime fiscal : Impôts sur les Sociétés / BIC Impôts sur le revenu Non assujetti (association)

¹Êtes-vous une «US Person»? OUI NON

²Êtes-vous une personne politiquement exposée ? OUI NON

¹Vous êtes considéré comme «US Person» au sens réglementaire de l'administration fiscale américaine, si vous remplissez l'une des conditions suivantes :
1/ Au titre de personne physique, vous êtes citoyen américain, vous avez le statut de résident fiscal américain, vous êtes né sur le territoire américain, vous êtes détenteur d'une carte verte. Vous avez résidé plus de 183 jours au total aux États-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième). Vous avez déclaré vos revenus avec ceux de votre conjoint américain.

2/ Au titre de personne morale, si la société a été créée sur le territoire américain ou dont le siège social est situé sur le territoire américain, si la société est une institution financière relevant du droit américain. En cas de réponse positive à cette question, merci de compléter le formulaire Fatca CRS.

²La 4^{ème} directive anti-blanchiment et les dispositions du 2^o de l'article L. 561-10 définissent, de manière générique, les PPE comme étant des personnes qui sont considérées comme exposées à des «risques plus élevés» de blanchiment de capitaux, notamment de corruption, en raison des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elles exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an pour le compte d'un État ou d'une institution internationale publique créée par un traité.

CO-souscripteur (en cas de souscription conjointe)

M. Mme

Nom)

Prénom

Nom de naissance

Date / Lieu de naissance

Département / Pays de naissance

Nationalité

Adresse

N°

Code Postal / Ville

Adresse fiscale

(si différente de l'adresse postale)

N°

Code Postal / Ville

Pays

Téléphone

+

Email

Situation familiale

Célibataire

Divorcé(e)

Marié(e)

Veuf(ve)

Pacsé(e)

Communauté universelle

Communauté réduite aux acquêts

Séparation de biens

Participation aux acquêts

CO-souscripteur (en cas de souscription conjointe)

Capacité juridique

- Majeur(e) Autre :
- Majeur(e) sous protection légale

Situation professionnelle

Quelle est votre profession ?

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Agriculteur | <input type="checkbox"/> Commerçant | <input type="checkbox"/> Fonctionnaire |
| <input type="checkbox"/> Cadre | <input type="checkbox"/> Employé | <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise |
| <input type="checkbox"/> Profession libérale | <input type="checkbox"/> Sans profession | <input type="checkbox"/> Retraité |

Dans quel secteur d'activité ?

Résidence fiscale

- France et DOM Autre :

Régime fiscal : Impôts sur les Sociétés / BIC Impôts sur le revenu Non assujetti (association)

¹Êtes-vous une «US Person»? OUI NON

²Êtes-vous une personne politiquement exposée ? OUI NON

¹Vous êtes considéré comme «US Person» au sens réglementaire de l'administration fiscale américaine, si vous remplissez l'une des conditions suivantes :
1/ Au titre de personne physique, vous êtes citoyen américain, vous avez le statut de résident fiscal américain, vous êtes né sur le territoire américain, vous êtes détenteur d'une carte verte. Vous avez résidé plus de 183 jours au total aux États-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième). Vous avez déclaré vos revenus avec ceux de votre conjoint américain.

2/ Au titre de personne morale, si la société a été créée sur le territoire américain ou dont le siège social est situé sur le territoire américain, si la société est une institution financière relevant du droit américain. En cas de réponse positive à cette question, merci de compléter le formulaire Fatca CRS.

²La 4^{ème} directive anti-blanchiment et les dispositions du 2^o de l'article L. 561-10 définissent, de manière générique, les PPE comme étant des personnes qui sont considérées comme exposées à des «risques plus élevés» de blanchiment de capitaux, notamment de corruption, en raison des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elles exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an pour le compte d'un État ou d'une institution internationale publique créée par un traité.

Valable à compter du 02/05/2022

À remplir en MAJUSCULES

Souscription

Je (nous) déclare (ons) souscrire à :

Nombre de parts

(Minimum de 5 parts pour la première souscription)

X

Montant unitaire

(Voir page 8)

670€

Montant total de la souscription

(euros)

=

€

Je (nous) règle (ons) ce jour au comptant la somme de

€

- Par mandat de prélèvement SEPA (formulaire ci-après à compléter et à retourner signé)
- Par virement sur le compte bancaire de la SCPI Vendôme Régions - BIC / SWIFT : SOGEFRPPAFI - IBAN : FR76 3000 3055 8100 0018 8586 957
- Par chèque libellé à l'ordre de la SCPI Vendôme Régions pour le montant total de ma souscription

Nom / Prénom du titulaire du compte

- Fait l'objet d'une demande de financement pour un montant de

€

auprès de l'établissement bancaire

Pays de provenance des fonds

Déclaration d'origine des fonds

Je déclare que les fonds versés proviennent de :

- | | | | | | |
|-----------------------------------|----------------------|---|---|----------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Épargne | <input type="text"/> | % | <input type="checkbox"/> Cession d'activité | <input type="text"/> | % |
| <input type="checkbox"/> Héritage | <input type="text"/> | % | <input type="checkbox"/> Prestations / indemnités | <input type="text"/> | % |
| <input type="checkbox"/> Donation | <input type="text"/> | % | <input type="checkbox"/> Autres (préciser ci-dessous) | <input type="text"/> | % |
| <input type="checkbox"/> Crédit | <input type="text"/> | % | | <input type="text"/> | |

Un justificatif de provenance des fonds doit obligatoirement être fourni dans les cas suivants :

- si la souscription est supérieure à 60 000 €;
- si la résidence fiscale du souscripteur est en dehors de France;
- si le client est un PPE;
- si l'opération est complexe.

Valable à compter du 02/05/2022

À remplir en MAJUSCULES

Je (nous) déclare(ons)

- Agir en mon (notre) nom et pour mon (notre) propre compte ;
- Avoir reçu et pris connaissance des statuts de la Société, de la note d'information en cours de validité et visée par l'Autorité des Marchés Financiers, du DIC, des bulletins trimestriels d'informations et rapport annuel et du présent bulletin de souscription recto et verso ;
- Être informé(s) que la Société ne garantit pas la revente des parts, et avoir pris connaissance des « facteurs risques » décrits dans la note d'information et rappelés dans les modalités de souscription ;
- Être informé que la jouissance des parts est effective au premier jour du sixième mois qui suit la souscription et la réception du règlement afférent ;
- Être informé(s) que la Société de Gestion demande le dépôt immédiat des fonds correspondant à la présente souscription ;
- Que les parts de la SCPI ne sont pas souscrites et/ou ne pourront être transmises au bénéfice direct ou indirect d'une « US Person » ;
- Être informé qu'en cas de rejet d'un prélèvement, la Société de Gestion se réserve le droit d'annuler le programme de versement.

Préférences en matière de communication

IMPORTANT : un email est indispensable pour accéder à votre espace client et être averti des opérations courantes. Nous vous invitons à le renseigner dans le présent bulletin de souscription de façon lisible. Dans le cadre d'une co-souscription, seul celui du Souscripteur sera pris en compte.

Par défaut, les informations réglementaires et périodiques relatives à votre SCPI vous seront envoyées par email à l'adresse renseignée. Si vous souhaitez toutefois obtenir ces informations par courrier postal, vous pouvez en faire la demande à Norma Capital par courrier ou par email (coordonnées disponibles en page 9).

Je donne mon accord pour que les documents ou actes suivants soient dématérialisés (sous réserve des aménagements réglementaires et de la mise en place de ce service par Norma Capital) :

- Convocation aux Assemblées Générales et vote OUI NON
- Bordereau fiscal (montants à déclarer) OUI NON

Fait à

Le / /

Signature(s) ¹

Souscripteur

Co-souscripteur

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour souscription de ... parts » (nombre de parts en toutes lettres).

Cadre réservé au conseiller

Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Email	<input type="text"/>
Signature et cachet	<input type="text"/>

Cadre réservé à la Société de Gestion

Date de réception	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>
Date de jouissance	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>
Conseiller	<input type="text"/>
Code associé	<input type="text"/>
Observations	<input type="text"/>

¹En cas de souscription conjointe, signature de tous les souscripteurs. Dans le cas d'une souscription par une personne mariée sous le régime de la communauté, le conjoint doit signer sous la mention manuscrite « Bon pour accord ». En cas de co-souscription, d'indivision ou de démembrement, signature de tous les souscripteurs. Pour les personnes morales, préciser le nom et la qualité du signataire.

Mandat de prélèvement SEPA

Référence unique du mandat (à compléter par la Société de Gestion)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Société Vendôme Régions à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions de Vendôme Régions.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Titulaire du compte à débiter

Nom

Prénom

Adresse

N°

Code Postal / Ville

/

Pays

IBAN

SWIFT/BIC

Créancier

Identifiant Créancier SEPA (ICS)

FR18ZZZ81ABF7

Nom

Vendôme Régions

Adresse

105, boulevard Haussmann

Code Postal / Ville

75008 Paris

Pays

France

Type de paiement :

Paiement récurrent / répétitif OU Paiement ponctuel

Signature du titulaire du compte

Signature(s)

Date

Lieu

Documents à joindre obligatoirement¹

Personnes physiques

- Copie recto-verso d'un document d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité ou passeport) du ou des souscripteurs,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Dernier justificatif de la résidence fiscale,
- RIB pour le versement des dividendes,
- Bulletin de souscription complété et signé en 2 exemplaires originaux,
- Mandat de prélèvement SEPA complété et signé,
- Questionnaire de connaissance client complété et signé ainsi que les différents justificatifs demandés dans le questionnaire de connaissance client.

Personnes morales

- Extrait K-bis de moins de 3 mois,
- Copie recto-verso d'un document d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité ou passeport) du représentant légal et des bénéficiaires effectifs,
- Derniers statuts certifiés conformes de la société,
- RIB pour le versement des dividendes,
- Bulletin de souscription complété et signé en 2 exemplaires originaux,
- Mandat de prélèvement SEPA complété et signé,
- Questionnaire de connaissance client complété et signé ainsi que les différents justificatifs demandés dans le questionnaire de connaissance client,
- Liste des mandats à jour,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois du (ou des) bénéficiaires effectifs,
- Comptes annuels de la société (pour toute souscription supérieure à 60 000 €),
- Liste des bénéficiaires effectifs.

SCPI Vendôme Régions

Date de création : 22 mai 2015

Société de Gestion : Norma Capital

Objet social : La Société a pour objet l'acquisition, directe ou indirecte, y compris en l'état futur d'achèvement, et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif constitué d'immeubles et de terrains, situé en France en Zone Euro. Pour les besoins de cette gestion, elle peut procéder à des travaux d'amélioration et, à titre accessoire, à des travaux d'agrandissement et de reconstruction ; elle peut acquérir des équipements et installations nécessaires à l'utilisation des immeubles. Elle peut, en outre, céder des éléments de patrimoine immobilier, dès lors qu'elle ne les a pas achetés en vue de les revendre et que de telles cessions ne présentent pas un caractère habituel.

Souscription :

Nominal :	500,00€
Prime d'émission :	170,00€
Dont commission de souscription due, au titre des frais de collecte et des frais de recherche et d'investissement :	80,40€
Soit un prix de souscription net de tout autre frais :	670,00€

Lors des augmentations de capital, la Société de Gestion perçoit une commission de souscription de 12 % (au taux de TVA en vigueur) du prix de souscription des parts dont le montant inclut la prime d'émission. Cette commission a pour objet de rémunérer la prospection des capitaux et assurer les frais exposés pour la recherche et l'investissement des capitaux.

Nombre de parts : Il est prévu un minimum de 5 parts lors de la première souscription.

Jouissance : Premier jour du sixième mois à compter du premier jour ouvré suivant la réception intégrale des fonds et sous réserve de la validation du dossier de souscription par la Société de Gestion.

Distribution des revenus potentiels : Trimestrielle suivant l'approbation de l'Assemblée Générale.

Commission de souscription : 10 % HT du montant de la souscription, soit 12 % TTC au taux de TVA en vigueur.

Commission de gestion : 10 % HT, soit 12 % TTC au taux de TVA en vigueur, prélevés sur les produits locatifs HT encaissés et les produits financiers nets.

Commission d'acquisition ou de cession d'actifs immobiliers :

2 % HT maximum du prix d'acquisition ou du prix de cession de l'actif immobilier acquis ou cédé.

2 % HT maximum de la valeur conventionnelle des actifs immobiliers retenue pour le calcul du prix d'acquisition des droits sociaux acquis ou cédés des sociétés qui détiennent lesdits actifs immobiliers, au prorata de la participation dans lesdites sociétés acquise ou cédée par la Société.

Frais de cession et de retrait² : 75€ HT, soit 90€ TTC actuellement, de frais de dossier.

Commission de suivi et de pilotage de la réalisation des travaux sur le patrimoine immobilier : 3,20 % HT maximum du montant toutes taxes comprises des travaux effectivement réalisés.

Durée conseillée de conservation des parts : 8 ans.

¹Tout dossier de souscription retourné incomplet ne pourra pas être traité par la Société de Gestion.

²Les modalités de cession et de retrait sont renseignées dans la note d'information. La signature du présent bulletin de souscription vaut notamment acceptation des termes et conditions liées aux distributions de revenus en cas de cession.

Facteurs de risques

L'investissement en parts de SCPI est un placement dont la rentabilité est fonction :

- des revenus potentiels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent des conditions de location des immeubles (taux d'occupation, valeurs locatives) et de la conjoncture économique et immobilière ;
- du montant du capital que vous percevrez lors du retrait de vos parts ou le cas échéant de la liquidation de la SCPI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier sur la durée du placement ainsi que du niveau de la demande.

Les parts de SCPI doivent être acquises dans une optique de long terme et de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale est de 8 ans.

L'investissement en parts de SCPI comporte un risque de perte en capital, le capital investi n'est pas garanti.

Ce placement étant investi exclusivement en immobilier, il est considéré comme peu liquide. Les modalités de retrait (vente) des parts de SCPI sont liées à l'existence ou non d'une contrepartie. La société ne garantissant, ni la revente de vos parts, ni le retrait.

En cas de blocage des retraits, les cessions de parts pourront être réalisées sur le marché secondaires, lors de la confrontation périodique des ordres d'achat et de vente des parts de la SCPI. En aucun cas les mêmes parts d'un associé ne peuvent faire l'objet à la fois d'une demande de retrait et être inscrites sur le registre des ordres de vente sur le marché secondaire.

En cas de souscription de crédit, si les revenus attachés aux parts souscrites à crédit ne sont pas suffisants pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse de la valeur de retrait des parts, le souscripteur devra payer la différence. En outre, en cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, l'établissement pourrait demander la vente des parts de SCPI, pouvant entraîner une perte de capital.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SCPI Vendôme Régions est une SCPI pouvant statutairement recourir à l'endettement à hauteur de 30 % du montant du capital maximum.

Dès lors, le montant du capital qui sera perçu lors du retrait des parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la société, sera subordonné au remboursement préalable de l'emprunt contracté par la SCPI.

Pour toute information ou actualisation des données de la SCPI Vendôme Régions, vous pouvez vous adresser à la Société de Gestion : Norma Capital | 105, boulevard Haussmann – 75008 Paris | Téléphone : +33 (0)1 42 93 00 77 | Courriel : vendome.regions@normacapital.fr

Les statuts, la note d'information, le dernier rapport annuel et le dernier bulletin trimestriel d'information sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de la Société de Gestion ou ses distributeurs habilités et sur le site internet www.normacapital.fr. La notice légale est parue au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 45 en date du 13 avril 2020. Le droit de rétractation prévu par l'article L.341-16 du Code Monétaire et Financier relatif au démarchage ne s'applique pas aux souscriptions de parts de SCPI. La valeur d'un investissement en SCPI peut varier à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

La loi sur la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme impose à la Société de Gestion de connaître l'origine des fonds de l'opération réalisée. La Société de Gestion souhaite que, quelque soit le montant souscrit, le souscripteur complète et signe la présente déclaration. La Société de Gestion peut, à tout moment, demander des informations ou documents supplémentaires relatifs à l'origine des fonds.

Loi informatique et libertés / données personnelles

Les informations communiquées dans ce document sont collectées et pourront faire l'objet d'un traitement conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Toutes les données collectées ci-avant sont nécessaires au traitement de votre souscription et au respect par Norma Capital, Responsable de Traitement, en sa qualité de Société de Gestion teneur du registre de la SCPI, de ses obligations légales conformément aux dispositions des articles L.561-1 et suivants du Code monétaire et financier, ce que le client accepte. Ces données ne sont ni vendues, ni transférées en dehors de l'Espace Économique Européen. Les données sont conservées pendant toute la durée de votre investissement, augmentée d'une durée de 5 ans, ne seront utilisées que par Norma Capital et ses partenaires en charge de l'éditique, et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Vous bénéficiez, dans les limites prévues par la législation applicable, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, un droit d'opposition et de limitation au traitement, un droit à la portabilité de vos données ainsi qu'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour exercer ces droits, vous devez nous contacter à l'adresse suivante : Norma Capital - Direction de la clientèle - 105, boulevard Haussmann 75008 Paris. Pour plus d'informations, veuillez lire notre politique de confidentialité accessible sur notre site internet : www.normacapital.fr.

¹Les modalités de cession et de retrait sont renseignées dans la note d'information. La signature du présent bulletin de souscription vaut notamment acceptation des termes et conditions liées aux distributions de revenus en cas de cession.



Société de Gestion de Portefeuille

105, boulevard Haussmann – 75008 Paris • Téléphone : +33 (0)1 42 93 00 77

Agrément AMF en qualité de Société de Gestion de Portefeuille N° GP-16000017 du 09/06/2016

Carte professionnelle « Transaction sur immeubles & fonds de commerce » et « Gestion immobilière » n° CPI 7501 2019 041 807

www.normacapital.fr

Le questionnaire de connaissance client Personne Morale est composé de plusieurs pages qui visent à recueillir des informations pour mieux vous connaître et mieux appréhender votre projet. Il est dans votre intérêt de nous fournir des informations complètes et sincères afin que Norma Capital soit en mesure de vous offrir un service de qualité.

Souscripteur

Raison sociale

Forme juridique

Numéro et lieu d'immatriculation

Siège social

Adresse N°

Code Postal / Ville -

Objet social

Activité principale

Activités annexes

Représentant légal

Nom

Prénom

Fonction(s)

Téléphone +

Résidence fiscale

Régime fiscal Impôts sur les Sociétés / BIC Impôts sur le revenu Non assujetti (association)

Société cotée OUI NON

Société listée à l'article L.561-2 du Code monétaire et financier OUI NON

SI oui (à préciser)

Attestation de l'identité du (ou des) bénéficiaire(s) effectif(s)

Informations

La loi sur la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme impose à la Société de Gestion de connaître le (ou les) bénéficiaire(s) effectif(s) de l'opération réalisée.

Le bénéficiaire effectif est la ou les personne(s) physique(s) qui :

- (i) soit détienne(nt), directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la Société,
- (ii) soit exerce(nt), par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la Société ou sur l'Assemblée Générale de ses associés.

Afin de retrouver le bénéficiaire effectif d'une opération réalisée, vous devez donc faire une recherche selon le cheminement suivant par ordre chronologique :

- (1) la (ou les) personne(s) physique(s) propriétaire(s) ultime(s) d'au moins 25 % des parts ou droits de vote de la Société qui souscrit aux parts de la SCPI, ou qui détienne(nt) directement ou indirectement ce pourcentage,
- (2) si l'un (ou plusieurs) actionnaire(s) qui détienne(nt) au moins 25 % des parts ou des droits de vote de la Société n'est (ne sont) pas une (ou des) personne(s) physique(s) mais une autre société, il faut alors identifier la (ou les) personne(s) physique(s) bénéficiaire(s) effective(s) selon le même processus qu'indiquer dans le point 1,
- (3) si aucun actionnaire final ne détient au moins 25 % des parts ou droits de vote, alors il faut rechercher la personne physique qui exerce un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la Société ou sur l'Assemblée Générale de ses associés,
- (4) la (ou les) personne(s) physique(s) qui remplisse(nt) un mandat au sein de l'organe de gestion de la Société. Dans cette dernière hypothèse, il faut mentionner l'ensemble des titulaires d'un mandat au sein de l'organe de gestion et identifier leurs fonctions.

Bénéficiaire effectif 1

Nom	
Prénom	
Fonction	
Date / Lieu de naissance	/ / -
Département / Pays de naissance	/
Adresse	N°
Code Postal / Ville	-

Actionnaire > ou = 25 %

Personne politiquement exposée

Décideur avec pouvoir de contrôle

Résident fiscal français

Êtes-vous une « US Person » ? OUI NON

Valable à compter du 02/05/2022

À remplir en MAJUSCULES

Bénéficiaire effectif 2

Nom

Prénom

Fonction

Date / Lieu de naissance / / -

Département / Pays de naissance /

Adresse N°

Code Postal / Ville -

Actionnaire > ou = 25 % Personne politiquement exposée
 Décideur avec pouvoir de contrôle Résident fiscal français

Êtes-vous une « US Person » ? OUI NON

Bénéficiaire effectif 3

Nom

Prénom

Fonction

Date / Lieu de naissance / / -

Département / Pays de naissance /

Adresse N°

Code Postal / Ville -

Actionnaire > ou = 25 % Personne politiquement exposée
 Décideur avec pouvoir de contrôle Résident fiscal français

Êtes-vous une « US Person » ? OUI NON

Bénéficiaire effectif 4

Nom

Prénom

Fonction

Date / Lieu de naissance / / -

Département / Pays de naissance /

Adresse N°

Code Postal / Ville -

Actionnaire > ou = 25 % Personne politiquement exposée
 Décideur avec pouvoir de contrôle Résident fiscal français

Êtes-vous une « US Person » ? OUI NON

Valable à compter du 02/05/2022

À remplir en MAJUSCULES

Situation financière

Année N

Chiffre d'affaires €

Capitaux propres €

Total du bilan €

Montant des actifs gérés €

Résultat net €

Nombre de salariés

Année N-1

Chiffre d'affaires €

Capitaux propres €

Total du bilan €

Montant des actifs gérés €

Résultat net €

Nombre de salariés

Date d'arrêté des comptes / /

Date d'arrêté des comptes / /

Connaissance et expérience du représentant légal

Comment jugez-vous votre niveau de connaissances dans les matières suivantes ?

Financières : Débutant Bonnes notions Initié

Immobilières : Débutant Bonnes notions Initié

Dans le cadre de vos investissements en tant que personne morale, réalisez-vous des opérations sur les instruments financiers suivants :

	Actions	Obligations	Assurances-vie	OPCI	OPCVM	SCPI	FCPI/FIP/FCPR
Montant annuel moyen	<input type="text"/>						
Fréquence annuelle	<input type="text"/>						

Avez-vous déjà souscrit des parts de SCPI ? OUI NON

Si OUI, nombre de souscriptions

Date des 2 dernières souscriptions / / & / /

Connaissance et expérience du représentant légal (suite)

Depuis combien de temps environ réalisez-vous des investissements ?

- Moins de 5 ans Entre 5 et 10 ans Entre 10 et 15 ans Plus de 15 ans

En général, comment définiriez-vous vos connaissances et votre expérience en matière d'investissement ?

- Faible Moyenne Bonne Élevée

Objectifs de placements

Quel est le montant d'investissement envisagé ?

€

Quel est votre principal objectif d'investissement ?

- Diversification du patrimoine
 Rendement
 Revenus complémentaires
 Autres (à préciser)

Quelle est la durée envisagée pour ce placement ?

- Moins de 1 an De 1 à 3 ans De 3 à 5 ans De 5 à 8 ans Plus de 8 ans

Quel degré de risque êtes-vous prêt à supporter ?

- Aucun risque (incompatible avec cet investissement)
 Risque faible (perte d'une partie du capital)
 Risque moyen (équivalent au moins à 50 % du capital investi)
 Risque fort (perte totale du capital investi)

Comment évaluez-vous votre niveau d'acceptation du risque de 0 à 10 (cochez la case correspondante) ?

-
- 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Déclaration et signature

Les renseignements sollicités et enregistrés sur ce formulaire seront traités confidentiellement. Il vous est rappelé que toutes les informations que vous nous avez communiquées ou que vous nous communiquerez sont faites sous votre responsabilité et qu'elles peuvent orienter les conseils qui vous seront proposés. Ces données sont susceptibles d'évoluer et il vous appartient de nous signaler tout changement éventuel en vue de les actualiser.

Je prends l'engagement d'informer Norma Capital dans les 30 jours de tout changement de circonstances.

Je reconnais que les informations contenues dans ce formulaire peuvent être transmises ou échangées avec les autorités fiscales compétentes.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude et l'exhaustivité de l'ensemble des informations mentionnées dans le présent questionnaire client.

Fait à

Le

 / /

Signature précédée de la mention « Je certifie sur l'honneur »

Loi informatique et libertés / données personnelles

Les informations communiquées dans ce document sont collectées et pourront faire l'objet d'un traitement conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Toutes les données collectées ci-avant sont nécessaires au traitement de votre souscription et au respect par Norma Capital, Responsable de Traitement, en sa qualité de Société de Gestion teneur du registre de la SCPI, de ses obligations légales conformément aux dispositions des articles L.561-1 et suivants du Code monétaire et financier, ce que le client accepte. Ces données ne sont ni vendues, ni transférées en dehors de l'Espace Économique Européen. Les données sont conservées pendant toute la durée de votre investissement, augmentée d'une durée de 5 ans, ne seront utilisées que par Norma Capital et ses partenaires en charge de l'éditique, et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Vous bénéficiez, dans les limites prévues par la législation applicable, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, un droit d'opposition et de limitation au traitement, un droit à la portabilité de vos données ainsi qu'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour exercer ces droits, vous devez nous contacter à l'adresse suivante : Norma Capital - Direction de la clientèle - 105, boulevard Haussmann 75008 Paris. Pour plus d'informations, veuillez lire notre politique de confidentialité accessible sur notre site internet : www.normacapital.fr.



Société de Gestion de Portefeuille

105, boulevard Haussmann - 75008 Paris • Téléphone : +33 (0)1 42 93 00 77

Agrément AMF en qualité de Société de Gestion de Portefeuille N° GP-16000017 du 09/06/2016

Carte professionnelle « Transaction sur immeubles & fonds de commerce » et « Gestion immobilière » n° CPI 7501 2019 041 807

www.normacapital.fr

Auto-certification de la résidence fiscale

L'échange automatique de renseignements bancaires et financiers* impose aux institutions financières une transmission systématique de données relatives à leurs clients.

Ces données, qui concernent notamment, les soldes de comptes, les revenus financiers et la résidence fiscale des clients, sont réunies par Norma Capital pour être transmises à l'administration fiscale française, laquelle les retransmet le cas échéant à son tour à l'administration fiscale de chaque État dans lequel l'Entité (ou les personnes détenant le contrôle de l'Entité) est résidente à des fins fiscales.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter l'auto-certification de résidence fiscale ci-dessous et de fournir toutes les informations complémentaires demandées. **Cette auto-certification de résidence fiscale doit être remplie par chaque Entité personne morale.**

* Ces obligations résultent de :

- la loi n° 2014-1098 du septembre 2014 ratifiant l'accord intergouvernemental entre la France et les États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (« FATCA »),
- la directive 2014/107/UE du Conseil européen du 9 décembre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal (« DAC »),
- l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatif aux comptes financiers signé par la France le 29 octobre 2014 (« Common Reporting Standard » ou « CRS »).

Identification

Dénomination ou raison sociale	
Représentée par	
Nom	
Prénom	
Fonction(s)	
Adresse du siège social	N°
Code Postal / Ville	/
Pays	
Numéro et lieu d'immatriculation	

Auto-certification de la résidence fiscale (suite)

Statut FATCA

Institution Financière (IF)

Si oui, veuillez cocher la catégorie correspondante :

- OUI NON
- Institution financière déclarante
- Institution financière non-déclarante
- Institution financière - Entité d'investissement située dans un pays non signataire de CRS (veuillez compléter la partie « Identification des personnes détenant le contrôle »)

Institution financière enregistrée

Veuillez indiquer votre GIIN et préciser la catégorie :

- Reporting Model 1 (IGA 1)
- Participante (Final Regulations)

- Reporting Model 2 (IGA 2)

GIIN

Institution financière non enregistrée

Veuillez préciser la catégorie :

- Non déclarante d'un pays IGA
- Autre (exemple : certifiée réputée conforme...)*

- Non participante

Entité Non-Financière (ENF) - à compléter uniquement si vous avez coché NON à la question précédente

Veuillez cocher la catégorie correspondante :

- ENF Active - société en bourse ou filiale d'une société cotée en bourse
- ENF Active - Entité gouvernementale ou publique
- ENF Active autre - vos revenus sont majoritairement issus d'une activité industrielle, artisanale, commerciale ou libérale
- ENF Passive - par opposition à l'ENF Active, vos revenus sont majoritairement issus de revenus passifs (loyers, dividendes, rentes...) (veuillez compléter la partie « Identification des personnes détenant le contrôle »)

Identification des personnes détenant le contrôle

Si vous êtes une ENF Passive ou une Entité d'investissement située dans un pays NON signataire de CRS, vous êtes tenus de compléter cette section.

Veuillez compléter les informations de la page suivante :

- les personnes physiques qui détiennent directement ou indirectement plus de 25 % du capital social ou des droits de vote de l'Entité,
- ou à défaut, les personnes physiques qui exercent un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de l'Entité.

*Veuillez également remplir un formulaire W8BENE.

Auto-certification de la résidence fiscale (suite)

Bénéficiaire 1

Nom																							
Prénom																							
Adresse	N°																						
Code Postal / Ville																			/				
Pays																							
Date / Lieu de naissance					/					/					-								
Département / Pays de naissance					-																		
Pays de résidence fiscale 1																			NIF/NA				
Pays de résidence fiscale 2																			NIF/NA				

Bénéficiaire 2

Nom																							
Prénom																							
Adresse	N°																						
Code Postal / Ville																			/				
Pays																							
Date / Lieu de naissance					/					/					-								
Département / Pays de naissance					-																		
Pays de résidence fiscale 1																			NIF/NA				
Pays de résidence fiscale 2																			NIF/NA				

Auto-certification de la résidence fiscale (suite)

Bénéficiaire 3

Nom																							
Prénom																							
Adresse	N°																						
Code Postal / Ville																			/				
Pays																							
Date / Lieu de naissance					/					/					-								
Département / Pays de naissance					-																		
Pays de résidence fiscale 1																			NIF/NA				
Pays de résidence fiscale 2																			NIF/NA				

Bénéficiaire 4

Nom																							
Prénom																							
Adresse	N°																						
Code Postal / Ville																			/				
Pays																							
Date / Lieu de naissance					/					/					-								
Département / Pays de naissance					-																		
Pays de résidence fiscale 1																			NIF/NA				
Pays de résidence fiscale 2																			NIF/NA				

Annexe - définitions

S'agissant de FATCA

Entité : le terme «Entité» désigne une personne morale ou une construction juridique, tel qu'un trust.

Compte financier : l'expression «Compte financier» désigne un compte auprès d'une institution financière et comprend :

- 1 - dans le cas d'une Entité qui constitue une Institution financière du seul fait qu'elle est une Entité d'investissement, tout titre de participation ou de créance (autre que les titres qui font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé) déposé auprès de l'Institution financière ;
- 2 - dans le cas d'une Institution financière non visée au point 1 ci-avant, tout titre de participation ou de créance (autre que les titres qui font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé) déposé auprès de l'Institution financière si (i) la valeur du titre de participation ou de créance est calculée, directement ou indirectement, principalement par rapport à des actifs qui donnent lieu à des Paiements de source américaine susceptibles de faire l'objet d'une retenue à la source et si (ii) la catégorie des titres en question a été créée afin de se soustraire aux déclarations prévues par le présent Accord ; et
- 3 - tout Contrat d'assurance à forte valeur de rachat et tout Contrat de rente établi ou géré par une Institution financière autre qu'une rente viagère dont l'exécution est immédiate, qui est incessible et non liée à un placement, qui est versée à une personne physique et qui correspond à une pension de retraite ou d'invalidité perçus dans le cadre d'un compte, d'un produit ou d'un dispositif exclu de la définition du Compte financier à l'Annexe II.

Nonobstant ce qui précède, l'expression «Compte financier» ne comprend aucun compte, produit ou dispositif qui est exclu de la définition du Compte financier à l'Annexe II. Aux fins du présent Accord, des titres font l'objet de transactions régulières s'il y a, de façon continue, un volume significatif de transactions concernant ces titres ; et un marché boursier réglementé désigne un marché officiellement reconnu et contrôlé par une autorité gouvernementale de l'État dans lequel il est situé et sur lequel est négociée annuellement un valeur significative de titres.

Aux fins de l'alinéa du paragraphe 1 du présent article, une participation dans une Institution financière ne fait pas l'objet de transactions régulières, et doit être considérée comme un Compte financier, si le titulaire de cette participation (autre qu'une Institution financière agissant en tant qu'intermédiaire) est inscrit dans le registre des actionnaires de cette institution financière. La phrase précédente ne s'applique pas aux participations préalablement inscrites sur le registre des actionnaires de l'Institution financière avant le 1^{er} juillet 2014, et eu égard aux participations préalablement inscrites sur ce même registre à partir du 1^{er} juillet 2014, une Institution financière n'est pas tenue d'appliquer la phrase précédente avant le 1^{er} juillet 2016.

Titulaire du compte : l'expression «Titulaire du compte» désigne la personne enregistrée ou identifiée comme Titulaire du Compte financier par l'Institution financière qui tient le compte.

Une personne, autre qu'une Institution financière, détenant un Compte financier pour le compte ou le bénéfice d'une autre personne en tant que mandataire, dépositaire, prête-nom, signataire, conseiller en placement ou intermédiaire, n'est pas considérée comme détenant le compte aux fins du présent Accord, et cette autre personne est considérée comme détenant le compte. Aux fins de la phrase précédente, l'expression «Institution financière» ne comprend pas une Institution financière créée ou constituée dans un territoire américain. Dans le cas d'un Contrat d'assurance à forte valeur de rachat ou d'un Contrat de rente, le Titulaire du compte est toute personne autorisée à tirer parti de la valeur de rachat ou à changer le nom du bénéficiaire du contrat. Si nul ne peut tirer parti de la valeur de rachat ou change le nom du bénéficiaire, les Titulaires du Compte sont les personnes désignées comme bénéficiaires dans le contrat et celles qui jouissent d'un droit absolu à des paiements en vertu du contrat. À l'échéance du Contrat d'assurance à forte valeur de rachat ou d'un Contrat de rente, chaque personne qui est en droit de percevoir une somme d'argent en vertu du contrat est considérée comme un Titulaire du compte.

Institution financière : l'expression «Institution financière» désigne un Établissement gérant des dépôts de titres, un Établissement de dépôt, une Entité d'investissement ou un Organisme d'assurance particulier.

Entité d'investissement : l'expression «Entité d'investissement» désigne toute Entité qui exerce comme activité (ou est administrée par une Entité qui exerce comme activité) une ou plusieurs des prestations ou opérations suivantes au nom ou pour le compte d'un client :

- 1 - transactions sur les instruments du marché monétaire (chèques, billets, certificats de dépôt, instruments dérivés, etc.), le marché des changes, les instruments sur devises, les produits de taux d'intérêt, les indices, les valeurs mobilières ou les marchés à terme de marchandises ;
- 2 - gestion individuelle ou collective de portefeuille ; ou
- 3 - autres opérations d'investissement, d'administration ou de gestion de fonds ou d'argent pour le compte de tiers.

Le présent alinéa j est interprété conformément à la définition de l'expression «Institution financière» qui figure dans les Recommandations du Groupe d'action financière (GAFI)

Entité Non Financière (ENF) : le terme «ENF» désigne toute Entité non américaine qui n'est pas une IFE au sens donné à cette expression dans la réglementation pertinente du Trésor des États-Unis d'Amérique ou est une Entité décrite à l'alinéa j du point 4 du paragraphe B de l'Accord, ainsi que toute Entité non américaine qui est établie sur le territoire française ou d'une autre juridiction partenaire et qui n'est pas une Institution financière.

ENF passive : l'expression «ENF passive» désigne toute ENF qui n'est pas (i) une ENF active ou (ii) une société de personnes étrangère susceptible de faire l'objet de retenue à la source ou un trust étranger susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source conformément à la réglementation pertinente du Trésor des États-Unis d'Amérique.

Annexe - définitions

ENF active : l'expression « ENF active » désigne toute ENF qui satisfait à l'un des critères suivants :

- a) moins de 50 % des revenus bruts de l'ENF au titre de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des revenus passifs et moins de 50 % des actifs détenus par l'ENF au cours de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour obtenir des revenus passifs ;
- b) les actions de l'ENF font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé ou l'ENF est une Entité liée à une Entité dont les actions font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé ;
- c) l'ENF est constituée d'un Territoire américain et tous les propriétaires du bénéficiaire sont des résidents de ce Territoire américain ;
- d) l'ENF est un gouvernement (autre que le gouvernement des États-Unis d'Amérique), une subdivision politique d'un tel gouvernement (terme qui, pour éviter toute ambiguïté, comprend un État, une province, un comté ou une municipalité), ou un organisme public exerçant une fonction d'un gouvernement ou d'une subdivision politique, le gouvernement d'un Territoire américain, une organisation internationale, une banque centrale non américaine ou une Entité détenue à 100 % par une ou plusieurs des structures précitées ;
- e) les activités de l'ENF consistent pour l'essentiel à détenir (en tout ou en partie) les actions émises par une ou plusieurs filiales dont les activités ne sont pas celles d'une Institution financière ou à proposer des financements ou des services à ces filiales. Une ENF ne peut prétendre à ce statut si elle opère (ou se présente) comme un fonds de placement, tel qu'un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds de rachat d'entreprise par endettement ou tout autre organisme de placement dont l'objet est d'acquies ou de financer des sociétés puis d'y détenir des participations à des fins de placement ;
- f) l'ENF n'exerce pas encore d'activité et n'en a jamais exercé précédemment mais investit des capitaux dans des actifs en vue d'exercer une activité autre que celle d'une Institution financière, étant entendu que cette exception ne saurait s'appliquer à l'ENF après l'expiration d'un délai de 24 mois après la date de sa constitution initiale ;
- g) l'ENF n'était pas une Institution financière durant les cinq années précédentes et procède à la liquidation de ses actifs ou est en cours de restructuration afin de poursuivre ou de reprendre des transactions ou des activités qui ne sont pas celle d'une institution financière ;
- h) l'ENF se livre principalement au financement d'Entités liées qui ne sont pas des institutions financières et à des transactions de couverture avec ou pour le compte de celles-ci et ne fournit pas de services de financement ou de couverture à des Entités qui ne sont pas Entités liées, à condition que le groupe auquel appartiennent ces Entités liées se consacre principalement à une activité qui n'est pas celle d'une Institution financières ;

i) l'ENF est une « ENF exclue » telle que décrite dans la réglementation du Trésor des États-Unis d'Amérique correspondante ; ou

j) l'ENF remplit toutes les conditions suivantes :

- i. elle est établie et exploitée dans sa juridiction de résidence exclusivement à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles, sportives ou éducatives ; ou est établie et exploitée dans sa juridiction de résidence et elle est une fédération professionnelle, une organisation patronale, une chambre de commerce, une organisation syndicale, agricole ou horticole, civique ou un organisme dont l'objet exclusif est de promouvoir le bien-être social ;
- ii. elle est exonérée d'impôt sur les sociétés dans sa juridiction de résidence ;
- iii. elle n'a aucun actionnaire ni aucun membre disposant d'un droit de propriété ou de jouissance sur ces recettes ou ses actifs ;
- iv. le droit applicable dans la juridiction de résidence de l'ENF ou les documents constitutifs de celle-ci excluent sur les recettes ou les actifs de l'ENF soient distribués à des personnes physiques ou des organismes à but lucratif ou utilisés à leur bénéfice, à moins que cette utilisation ne soit en relation avec les activités caritatives de l'ENF ou à titre de rémunération raisonnable, au prix du marché pour les biens et services rendus, acquis ou souscrits par l'Entité ; et
- v. le droit applicable dans la juridiction de résidence de l'ENF ou les documents constitutifs de celle-ci imposent que, lors de la liquidation ou de la dissolution de l'Entité, tous ses actifs soient distribués à une Entité publique ou à une autre organisation à but non lucratif ou soient dévolus au gouvernement de l'État de résidence de l'ENF ou à l'une de ses subdivisions politiques.

Personnes détenant le contrôle : l'expression « Personnes détenant le contrôle » désigne les personnes physiques qui exercent un contrôle sur une Entité. Dans le cas d'un trust, cette expression désigne le constituant, les administrateurs, la personne chargée de surveiller l'administrateur le cas échéant, les bénéficiaires ou la catégorie de bénéficiaires et toute autre personne physique exerçant en dernier lieu un contrôle effectif sur le trust et, dans le cas d'une construction juridique qui n'est pas un trust, l'expression désigne les personnes dont la situation est équivalente ou analogue. L'expression « Personnes détenant le contrôle » est interprétée conformément aux Recommandations du GAFI.

S'agissant de CRS

Entité : le terme « Entité » désigne une personne morale ou une construction juridique, tel qu'une société de personnes, un trust ou une fondation.

Compte financier : l'expression « Compte financier » désigne un compte ouvert auprès d'une institution financière et comprend un Compte de dépôt, un Compte conservateur et :

Annexe - définitions

- a) dans les cas d'une Entité d'investissement, tout titre de participation ou de créance déposé auprès de l'Institution financière. Nonobstant ce qui précède, l'expression «Compte financier» ne renvoie pas à un titre de participation ou de créance déposé auprès d'une Entité qui est une Entité d'investissement du seul fait qu'elle : i) donne des conseils en investissement à un client et agit pour le compte de ce dernier ; ou ii) gère des portefeuilles pour un client et agit pour le compte de ce dernier, aux fins d'investir, de gérer ou d'administrer des Actifs financiers déposés au nom du client auprès d'une Institution financière autre que cette Entité ;
- b) dans le cas d'une Institution financière non visée au point a) ci-avant, tout titre de participation ou de créance dans cette Institution financière, si la catégorie des titres en question a été créée afin de se soustraire aux déclarations prévues à la section I de la DAC ; et
- c) tout Contrat d'assurance avec valeur de rachat et tout Contrat de rente établi ou géré par une Institution financière autre qu'une rente viagère dont l'exécution est immédiate, qui est incessible et non liées à un placement, qui est versée à une personne physique et qui correspond à une pension de retraite ou d'invalidité perçue dans le cadre d'un compte qui est un Compte exclu. L'expression «Compte financier» ne comprend aucun compte qui est un Compte exclu.

Titulaire du compte : l'expression «Titulaire du compte» désigne la personne enregistrée ou identifiée comme titulaire du Compte financier par l'Institution financière qui gère le compte. Une personne, autre qu'une Institution financière, détenant un Compte financier pour le compte ou le bénéfice d'une autre personne en tant que mandataire, dépositaire, prête-nom, signataire, conseiller en placement ou intermédiaire, n'est pas considérée comme détenant le compte aux fins de la présente directive, et cette autre personne est considérée comme détenant le compte. Dans le cas d'un Contrat d'assurance avec valeur de rachat ou d'un Contrat de rente, le Titulaire du compte est toute personne autorisée à tirer parti de la Valeur de rachat ou à changer le nom du bénéficiaire du contrat. Si nul ne peut tirer parti de la Valeur de rachat ou changer le nom du bénéficiaire, le Titulaire du compte est la personne désignée comme bénéficiaire dans le contrat et celle qui jouit d'un droit absolu à des paiements en vertu du contrat. À l'échéance d'un Contrat d'assurance avec valeur de rachat ou d'un Contrat de rente, chaque personne qui est en droit de percevoir une somme d'argent en vertu du contrat est considérée comme un Titulaire du compte.

Institution financière : l'expression «Institution financière» désigne un Établissement gérant des dépôts de titres, un Établissement de dépôt, une Entité d'investissement ou un Organisme d'assurance particulier.

Entité d'investissement : l'expression «Entité d'investissement» désigne toute Entité :

- a) qui exerce comme activité principale une ou plusieurs des activités ou opérations suivantes au nom ou pour le compte d'un client :

- i. transactions sur les instruments du marché monétaire (chèques, billets, certificats de dépôt, instruments dérivés, etc.), le marché des changes, les instruments sur devises, taux d'intérêt et indice, les valeurs mobilières ou les marchés à terme de marchandises ;
- ii. gestion individuelle ou collective de portefeuille ; ou
- iii. autres opérations d'investissement, d'administration ou de gestion d'Actifs financiers ou d'argent pour le compte de tiers ;
- b) dont les revenus bruts proviennent principalement d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'Actifs financiers, si l'Entité est gérée par une autre Entité qui est un Établissement de dépôt, un Établissement gérant des dépôts de titres, un Organisme d'assurance particulier ou une Entité d'investissement décrite au point a).

Une Entité est considérée comme exerçant comme activité principale une ou plusieurs des activités visées au point a), ou les revenus bruts d'une Entité proviennent principalement d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'Actifs financiers aux fins du point b) de la DAC, si les revenus bruts de l'Entité générés par les activités correspondantes sont égaux ou supérieurs à 50 % de ses revenus bruts durant la plus courte des deux périodes suivantes : i) la période de trois ans se terminant le 31 décembre de l'année précédant l'année au cours de laquelle le calcul est effectué ; ou ii) la période d'existence de l'Entité si celle-ci est inférieure à trois ans. L'expression «Entité d'investissement» exclut une Entité qui est une ENF active, parce que cette Entité répond aux critères visés au points D8d) à D8g) de la DAC.

Ce paragraphe est interprété conformément à la définition de l'expression «Institution financière» qui figure dans les recommandations du groupe d'action financière (GAFI).

Personnes détenant le contrôle : l'expression «Personnes détenant le contrôle» désigne les personnes physiques qui exercent un contrôle sur une Entité. Dans le cas d'un trust, cette expression désigne le ou les constituants, le ou les trustees, la ou les personnes chargées de surveiller le trustee le cas échéant, le ou les bénéficiaires ou la ou les catégories de bénéficiaires, et toute autre personne physique exerçant en dernier lieu un contrôle effectif sur le trust et, dans le cas d'une construction juridique qui n'est pas un trust, l'expression désigne les personnes dont la situation est équivalente ou analogue. L'expression «Personnes détenant le contrôle» doit être interprétée conformément aux recommandations du GAFI.

Entité Non Financière (ENF) : le terme «ENF» désigne une Entité qui n'est pas une Institution financière.

ENF Passive : L'expression «ENF passive» désigne : i) une ENF qui n'est pas une ENF active ; ou ii) une Entité d'investissement décrite au point A 6/ b/ de la DAC qui n'est pas une Institution financière d'une Juridiction partenaire.

Annexe - définitions

ENF Active : l'expression «ENF active» désigne toute ENF qui satisfait à l'un des critères suivants :

- a) moins de 50 % des revenus bruts de l'ENF au titre de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des revenus passifs et moins de 50 % des actifs détenus par l'ENF au cours de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour produire des revenus passifs ;
- b) les actions de l'ENF font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé ou l'ENF est une Entité liée à une Entité dont les actions font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé ;
- c) l'ENF est une Entité publique, une Organisation internationale, une Banque centrale ou une Entité détenue à 100 % par une ou plusieurs des structures précitées ;
- d) les activités de l'ENF consistent pour l'essentiel à détenir (en tout ou en partie) les actions émises par une ou plusieurs filiales dont les activités ne sont pas celles d'une Institution financière, ou à proposer des financements ou des services à ces filiales. Une Entité ne peut prétendre à ce statut si elle opère (ou se présente) comme un fonds de placement, tel qu'un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds de rachat d'entreprise par endettement ou tout autre organisme de placement dont l'objet est d'acquérir ou de financer des sociétés puis d'y détenir des participations à des fins de placement ;
- e) l'ENF n'exerce par encore d'activité et n'en a jamais exercé précédemment, mais investit des capitaux dans des actifs en vue d'exercer une activité autre que celle d'une Institution financière, étant entendu que cette exception ne saurait s'appliquer à l'ENF après expiration d'un délai de 24 mois après la date de sa constitution finale ;
- f) l'ENF n'était pas une Institution financière durant les cinq années précédentes et procède à la liquidation de ses actifs ou est en cours de restructuration afin de poursuivre ou de reprendre des transactions ou des activités qui ne sont pas celles d'une Institution financière ;
- g) l'ENF se consacre principalement au financement d'Entités liées qui ne sont pas des Institutions financières et à des transactions de couverture avec ou pour le compte de celles-ci et ne fournit pas de services de financement ou de couverture à des Entités qui ne sont pas des Entités liées, pour autant que le groupe auquel appartiennent ces Entités liées se consacre principalement à une activité qui n'est pas celle d'une Institution financière.

Changement de circonstances : l'expression «Changement de circonstances» désigne tout changement ayant pour conséquence l'ajout d'informations relatives au statut d'une personne ou ne concordant pas avec le statut de cette personne. Un changement de circonstances renvoie en outre toute modification ou ajout d'informations concernant le compte du Titulaire du compte (y compris l'ajout d'un Titulaire du compte ou le remplacement d'un Titulaire du compte ou tout autre changement concernant un Titulaire du compte) ou toutes modification ou ajout d'informations sur tout compte associé à ce compte, si cette modification ou cet ajout d'informations a pour effet de modifier le statut du Titulaire du compte.

Déclaration et signature

Les renseignements sollicités et enregistrés sur ce formulaire seront traités confidentiellement. Il vous est rappelé que toutes les informations que vous nous avez communiquées ou que vous nous communiquerez sont faites sous votre responsabilité et qu'elles peuvent orienter les conseils qui vous seront proposés. Ces données sont susceptibles d'évoluer et il vous appartient de nous signaler tout changement éventuel en vue de les actualiser.

Je prends l'engagement d'informer Norma Capital dans les 30 jours de tout changement de circonstances.

Je reconnais que les informations contenues dans ce formulaire peuvent être transmises ou échangées avec les autorités fiscales compétentes.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude et l'exhaustivité de l'ensemble des informations mentionnées dans le présent formulaire.

Fait à

Le

 / /

Signature précédée de la mention « Je certifie sur l'honneur »

Loi informatique et libertés / données personnelles

Les informations communiquées dans ce document sont collectées et pourront faire l'objet d'un traitement conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Toutes les données collectées ci-avant sont nécessaires au traitement de votre souscription et au respect par Norma Capital, Responsable de Traitement, en sa qualité de Société de Gestion teneur du registre de la SCPI, de ses obligations légales conformément aux dispositions des articles L.561-1 et suivants du Code monétaire et financier, ce que le client accepte. Ces données ne sont ni vendues, ni transférées en dehors de l'Espace Économique Européen. Les données sont conservées pendant toute la durée de votre investissement, augmentée d'une durée de 5 ans, ne seront utilisées que par Norma Capital et ses partenaires en charge de l'éditique, et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Vous bénéficiez, dans les limites prévues par la législation applicable, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, un droit d'opposition et de limitation au traitement, un droit à la portabilité de vos données ainsi qu'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour exercer ces droits, vous devez nous contacter à l'adresse suivante : Norma Capital - Direction de la clientèle - 105, boulevard Haussmann 75008 Paris. Pour plus d'informations, veuillez lire notre politique de confidentialité accessible sur notre site internet : www.normacapital.fr.



Société de Gestion de Portefeuille

105, boulevard Haussmann - 75008 Paris • Téléphone : +33 (0)1 42 93 00 77

Agrément AMF en qualité de Société de Gestion de Portefeuille N° GP-16000017 du 09/06/2016

Carte professionnelle « Transaction sur immeubles & fonds de commerce » et « Gestion immobilière » n° CPI 7501 2019 041 807

www.normacapital.fr